

**SCP Ph. TARBOURIECH & Y.
SIBUT BOURDE**

AVIGNON le 3 Juillet 2014

Huissiers de Justice associés

Le Giotto 4, rue Jean Althen
84000 AVIGNON

Tél 04.90.16.44.44-Fax.04.90.16.44.45

SIRET 31437093300033-TVA intrac.FR47314370933

huissiers.avignon@orange.fr - Banque : CDC 40031 00001

0000331629R 41 (règlement par carte bancaire accepté)

Etude ouverte de 8h00 à 12h et 13h15 à 17h30 Membre d'une
association agréée acceptant à ce titre le règlement des honoraires par
chèque

S.C.P. GOUT DIAS ET ASSOCIES
Avocats associés
13 avenue Victor Hugo B.P 182
19005 TULLE



Affaire : **ASSOCIATION A2CO/BECKER Michel**
Référence: **ASSOCIATION A2CO**
Dossier : **MD56887**

Chers Maitres,

Je suis désolé de vous annoncer que ma saisie au domicile de Monsieur BECKER n'a pas donné le résultat escompté.

Malgré une heure passée sur les lieux et le fait que Monsieur BECKER ait accepté que je pénètre chez lui (Monsieur BECKER Maurice est décédé et c'est Michel et son épouse qui occupent la villa) je n'ai pu mettre la main sur la sculpture.

Comme vous pourrez le lire sur le Procès-verbal que je vous joins en copie il a été catégorique dès notre rencontre à la grille de la propriété en me déclarant aussitôt, si vous venez pour la chouette je ne l'ai plus.

Après avoir pris connaissance de l'Ordonnance et que je lui ai exposé les conséquences de ses déclarations que j'allais consigner dans mon Procès-verbal, il a maintenu sa version et devant mon insistance m'a proposé de visiter la villa, ce que j'ai fait.

En tout état de cause si la sculpture était soigneusement cachée dans cette propriété de 600 m², plus un grand jardin, j'avais peu de chance de la trouver...

Néanmoins Monsieur BECKER m'a paru sincère et il m'a déclaré en me accompagnant que la sculpture serait vendue d'ici quelques jours, puisque la mise en vente à Drouot lui avait permis d'être contacté par des personnes intéressées.

Enfin, je vous indique que Monsieur BECKER est parfaitement solvable et sera en mesure s'il est condamné au fond, de répondre financièrement des condamnations.

Je vous fais retour par courrier séparé des Actes et du solde de provision.

Votre bien dévoué.